

2024 - 038 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 25 Mars 2024

Date de la convocation :  
18/03/2024  
Date d'affichage :  
18/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 25 Mars à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi **au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

**Présents** : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LANCIEN Yves, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GROSCAUX Marina, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

**Excusés** : M. LERICHE Bruno, M. CARON Joël, M. CANTRAINE Hervé, Mme GONIN Sabrina, M. HARDY Gilles.

**Pouvoirs** : M. LERICHE Bruno à M. CALMELS Daniel, M. CARON Joël à M. CATRY Bruno, M. CANTRAINE Hervé à M. BELLOT Patrice, Mme GONIN Sabrina à Mme COULON Nadège, M. HARDY Gilles à M. POTET Patrick.

**Secrétaire de séance** : Mme FRÉTÉ Thérèse.

### URBANISME

\*\*\*\*\*

#### Avis sur l'aliénation logement OPAC de l'Oise 30, rue du Tierval

**RAPPORTEUR : M. André BONNETON**

**Vu** l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

**Vu** la demande d'avis du Préfet du Département pour l'aliénation d'un logement locatif sis 30 rue du Tierval appartenant à l'OPAC de l'Oise en date du 01/02/2024 ;

**Considérant** que l'organisme d'habitations à loyer modéré est tenu, lorsqu'il prévoit d'aliéner des logements à usage locatif, de requérir l'autorisation du représentant de l'Etat dans le département ;

**Considérant** que la commune d'implantation doit être consultée et dispose à cet effet d'un délai de 2 mois pour émettre son avis à compter du jour où le maire a reçu la consultation, à défaut, celui-ci est réputé favorable ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 11/03/2024 ;

**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 13/03/2024 ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** ;

**EMET** un avis favorable à la demande d'aliénation d'un logement locatif sis 30, rue du Tierval à Ribécourt-Dreslincourt, présentée par l'OPAC de l'Oise ;

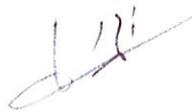
**CHARGE ET DELEGUE**, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

**Thérèse FRETE**

Le Maire,

**Jean-Guy LÉTOFFÉ**



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240325-D2024038-DE



**PAGE ANNULEE**

2024 - 039 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 25 Mars 2024

Date de la convocation :  
18/03/2024  
Date d'affichage :  
18/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 25 Mars à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

**Présents** : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LANCIEN Yves, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GROSCAUX Marina, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

**Excusés** : M. LERICHE Bruno, M. CARON Joël, M. CANTRAINE Hervé, Mme GONIN Sabrina, M. HARDY Gilles.

**Pouvoirs** : M. LERICHE Bruno à M. CALMELS Daniel, M. CARON Joël à M. CATRY Bruno, M. CANTRAINE Hervé à M. BELLOT Patrice, Mme GONIN Sabrina à Mme COULON Nadège, M. HARDY Gilles à M. POTET Patrick.

**Secrétaire de séance** : Mme FRÉTÉ Thérèse.

**URBANISME**

\*\*\*\*\*

**Acquisition de la parcelle AI 64****RAPPORTEUR : M. André BONNETON**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21, L2241-1, L1311-9 et L1311-10 ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L1111-1 ;

**Vu** le Code civil, en particulier ses articles 1582 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes fixant le seuil de consultation obligatoire de la Direction Immobilière de l'Etat (Service des Domaines) à 180 000 euros ;

**Vu** le courrier en date du 19 janvier 2024 de [REDACTED] [REDACTED] proposant de céder à la commune le bien sis 177, rue de Marly cadastré AI 64 au prix de 95 000 euros ;

**Considérant** que la Commune est propriétaire de la parcelle AI 58 sur laquelle est prévu dans les années à venir un projet de bégainage ;

**Considérant** l'opportunité et l'intérêt pour la Commune d'acquérir ce bien immobilier susceptible de répondre aux besoins du projet de bégainage ;

**Considérant** que le bien est idéalement localisé puisqu'il jouxte la parcelle AI 58 ;

**Après** avis de la commission urbanisme en date du 11/03/2024 et du Bureau municipal en date

du 13/03/2024 ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

**APPROUVE** l'acquisition du bien situé au 177, rue de Marly selon plan ci-joint à la présente délibération, cadastré AI 64, d'une superficie de 835 m<sup>2</sup>, appartenant [REDACTED] au prix de **95 000 euros** net vendeur, [REDACTED] ;

**AUTORISE M.** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à rédiger et à signer tous documents inhérents à l'acquisition de cette parcelle ainsi que l'acte notarié ;

**PRECISE** que les frais de notaires seront à la charge de la Commune ;

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget en cours, majoré des frais d'acte prévisibles pour la passation de l'acte authentique définitif outre les formalités de son enregistrement et de la publicité foncière au fichier immobilier ;

**CHARGE ET DELEGUE**, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

**Thérèse FRETE**



Le Maire,

**Jean-Guy LÉTOFFÉ**

